

# 18

## Commission permanente

### Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. COULOMBEL

49569

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Feuille de route numérique du Département - Assistance à maîtrise d'oeuvre du système d'information du Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 décembre 2019 relative à la feuille de route de la transformation numérique 2020-2022 du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2020 relative à l'assistance à maîtrise

## Exposé :

Dans le cadre de l'ambition numérique portée par le Département d'Ille-et-Vilaine, une feuille de route a été élaborée pour les années 2020 à 2023 afin de développer la gestion de la relation à l'usager, d'améliorer l'efficacité de l'agent dans son environnement numérique, d'optimiser les processus et outils de gestion métier, d'urbaniser les composants techniques du système d'information, de structurer la donnée au service de l'action publique.

Pour atteindre ces objectifs, le Département s'est doté, par le biais d'accords-cadres, d'une assistance à maîtrise d'œuvre permettant de renforcer l'équipe de développement logiciel, de conduire des projets de transformation numérique, d'accroître ses offres décisionnelles et de développement de systèmes d'information géographiques, mais également d'aborder la transformation numérique sous l'angle de la donnée. Ces accords-cadres arrivent à échéance en janvier 2025.

Plusieurs projets ont bénéficié de cette assistance, comme par exemple le développement du nouvel annuaire social et la refonte des sites internet de la collectivité, la mise en place du nouveau portail agent (Iloenet) incluant les démarches en ligne, la refonte du système d'information des bâtiments, le développement de l'outil de gestion des délibérations, la mise en place du portail décisionnel et des entrepôts de données associées, l'ouverture de jeux de données en open Data.

La poursuite du développement du numérique pour améliorer et optimiser le service public est une nécessité et il convient de continuer à garantir la réalisation de projets de transformation numérique dans le cadre de la future feuille de route numérique autour de produits éco-conçus et accessibles, et permettre d'accompagner le Département dans la mise en œuvre des innovations du numérique comme l'intelligence artificielle.

C'est pourquoi il est proposé de lancer de nouveaux marchés dont les prestations attendues couvriront les besoins suivants :

- Développement informatique multi-plateformes de produits d'aide à la décision et de valorisation de la donnée, de systèmes d'informations géographiques ;
- Développement de l'éco-conception et de l'accessibilité des parcours numériques ;
- Maintenance corrective, adaptative et évolutive du parc applicatif et des plates-formes du Département ;
- Conseil en ingénierie et expertise pour accompagner les équipes internes du Département ;
- Veille technologique sur les innovations en matière de numérique ;
- Cadrage, conception et participation à la réalisation des projets de transformation numérique.

Cette future consultation sera allotie comme suit :

- Lot 1 : « assistance à maîtrise d'œuvre : développement logiciels » ;
- Lot 2 : « assistance à maîtrise d'œuvre : intégration de portail web, gestion de contenu et portail collaboratif » ;
- Lot 3 : « assistance à maîtrise d'œuvre : valorisation de la donnée » ;
- Lot 4 : « assistance à maîtrise d'œuvre : gestion de projets » ;
- Lot 5 : « assistance à maîtrise d'œuvre : développement de systèmes d'informations géographiques ».

Ces contrats prendront la forme d'accords-cadres à bon de commande, mono-attributaires, avec un montant minimum de 300 000 euros HT et avec un montant maximum de 7 500 000 d'euros HT, pour une durée de 4 ans, résiliable annuellement.

Les montants minimum et maximum de chaque lot sont :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Minimum En € HT Sur une durée de 4 ans</b>	<b>Maximum En € HT Sur une durée de 4 ans</b>
1	Assistance à maîtrise d'œuvre : développement logiciels	100 000,00	2 500 000,00
2	Assistance à maîtrise d'œuvre : développement web et collaboratif	100 000,00	1 500 000,00
3	Assistance à maîtrise d'œuvre : valorisation de la donnée	50 000,00	1 000 000,00
4	Assistance à maîtrise d'œuvre : gestion de projets	50 000,00	2 000 000,00
5	Assistance à maîtrise d'œuvre : développement de systèmes d'informations géographiques	0,00	500 000,00
<b>Total HT</b>		<b>300 000,00</b>	<b>7 500 000,00</b>

En fonctionnement, sur la durée totale des accords-cadres, les crédits seront prévus sur l'enveloppe NUMEF002-2024, à l'imputation 011-020-6156-P631 (Maintenance) au BP 2025 et budgets suivants, pour un montant total maximum à 1 150 000 d'euros TTC.

En investissement, sur la durée totale des accords-cadres, les crédits seront prévus sur l'enveloppe NUMEI001-2024 sur les imputations, 20-020-2031-P631 (Frais d'études) et 20-020-2051-P631 (Concessions et droits similaires) au BP 2025 et budgets suivants. Le montant total maximum est de 900 000 d'euros TTC pour les frais d'études et 5 450 000 d'euros TTC pour les concessions et droits similaires.

Le marché a fait l'objet d'un passage en comité de revue des achats responsables et intégrera les dispositions préconisées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

### Décide :

- d'autoriser le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour six lots :

. lot n° 1 : Assistance à maîtrise d'œuvre : développements logiciels, avec un montant minimum de 100.000 euros TTC et un montant maximum à 2.500.000 d'euros TTC sur une durée de 4 ans,

. lot n° 2 : Assistance à maîtrise d'œuvre : développement web et collaboratif, avec un montant minimum de 100.000 euros TTC et un montant maximum à 1.500.000 d'euros TTC sur une durée de 4 ans,

. lot n° 3 : Assistance à maîtrise d'œuvre : valorisation de la donnée, avec un montant minimum de 50.000 euros TTC et un montant maximum à 1.000.000 d'euros TTC sur une durée de 4 ans,

. lot n° 4 : Assistance à maîtrise d'œuvre : gestion de projets, avec un montant minimum de 50.000 euros TTC et un montant maximum à 2.000.000 d'euros TTC sur

une durée de 4 ans,

. lot n° 5 : Assistance à maîtrise d'œuvre : développement de systèmes d'informations géographiques, sans montant minimum et avec un montant maximum pour un montant total estimé à 500.000 euros TTC sur une durée de 4 ans ;

- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres correspondants avec l'(les) opérateur(s) économique(s) désigné(s) attributaire(s) par la Commission d'appel d'offres.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242460

Pour extrait conforme